

Dépot M.5.10

Au Conseil communal de Lausanne

C.25/174

**Mettons des limites claires pour que les passages sous-voies et les escaliers de la ville ne deviennent plus des nids prospères à un fort sentiment d'insécurité !**

Postulat :

Nous demandons à la Municipalité de prendre des mesures visant à rendre les passages sous-voie, les escaliers de la ville ou les ruelles étroites accueillantes, par un aménagement sobre et lumineux, en apportant une réelle amélioration de la perception de la sécurité de tels endroits. Les mesures d'assainissement doivent s'accompagner de moyens de surveillance aptes à conserver l'état sanitaire de ces espaces sensibles.

Développement :

La Ville vient de lancer une campagne de sensibilisation pour réintroduire la notion de respect des biens publics dans notre ville. Cette démarche s'inscrit en particulier dans le cadre du maintien de la propreté des passages publics sous-voie, d'escaliers ou de ruelles étroites.

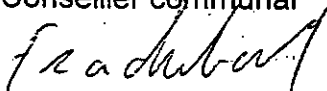
Notre parti constate qu'une démarche de sensibilisation est une piste intéressante proposée par la direction des travaux. L'UDC apporte son soutien à cette démarche, mais constate aussi que celle-ci est largement insuffisante pour permettre d'inverser le sentiment compréhensible d'insécurité régnant dans ce type d'espaces publics.

En effet l'exiguïté de ces différents lieux, associé à une ambiance lourde et pesante, renforcée par les images ou les tags, comprenant de nombreux graffitis à caractère parfois très violent, ne représentent pas une piste suffisante vers un sentiment nouveau de sécurité.

La Municipalité annonce la création en ville de Lausanne d'un observatoire de la propreté. Cet observatoire ne doit pas être un outil alibi, mais au contraire permettre de fixer des règles claires aux usagers de la voie publique. Enfin, il est important de rappeler qu'une telle démarche sera nécessairement accompagnée par la prise de mesures répressives qui s'inscrivent en continuité d'un tel processus.

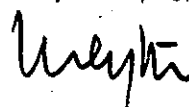
Lausanne, le mardi 11 mai 2010

Cedric Fracheboud,  
Conseiller communal



Du 12 MAI 2010

La Municipalité prend acte



TRX  
(SPS)